

Les tuteurs et tutrices appellent à un dialogue sur le service d'encadrement à l'Université TÉLUQ

En réponse au communiqué de presse de la part du Syndicat des professeurs et professeures de la TÉLUQ (SPPTU) : https://spptu.teluq.ca/greve_tuteurs_tutrices_spptu_rompt_le_silence/

Le Syndicat des tuteurs et tutrices de la Télé-université-CSN (STTTU) se désolé que les professeur-e-s de l'Université TÉLUQ perçoivent leur interrogation du nouveau modèle d'encadrement que tente d'imposer la Direction comme un dénigrement du travail des professeur-e-s. Au contraire, les tuteurs et tutrices ont toujours souhaité que ceux et celles qui conçoivent les cours puissent être en contact avec les étudiant-e-s, puisque l'évaluation de leurs travaux contribue à l'amélioration en continu des cours. Or, un dialogue avec l'ensemble de la communauté de la TÉLUQ sur les modalités de l'encadrement est nécessaire afin que celui-ci demeure adapté à la réalité de nos étudiant-e-s, dont la majorité concilie travail-famille-études.

L'enjeu du présent conflit de travail, ayant mené au déclenchement de la grève générale illimitée il y a déjà plus de 4 mois par le STTTU, est l'imposition d'un nouveau modèle d'encadrement par la TÉLUQ, sans n'avoir consulté ni les étudiant-e-s, ni les tuteurs et tutrices qui effectuent la quasi-totalité de l'encadrement depuis 45 ans. Résultat? Un futur service d'encadrement à deux vitesses, où les besoins des étudiant-e-s ne sont pas pris en compte. Normal dans le contexte, puisque c'est la première fois dans l'histoire de la TÉLUQ que l'encadrement devient une tâche obligatoire pour les professeur-e-s. L'expérience inestimable des tuteurs et tutrices quant à leurs pratiques d'encadrement doit être la base du modèle, pour contrer l'idée reçue que « la majorité des étudiants ne ressentent que très rarement, voire jamais, le besoin d'être accompagnés par une personne tutrice et font donc appel à elle uniquement pour corriger leurs travaux, la plupart du temps »¹.

Les tuteurs et tutrices saluent l'engagement des professeur-e-s à encadrer des étudiant-e-s dans leurs cours. Ce à quoi ils s'opposent, c'est simplement la création d'une catégorie d'emploi inédite à la TÉLUQ, soit les auxiliaires d'enseignement. La nouvelle convention des professeur-e-s prévoit ainsi qu'ils délègueraient la correction des travaux de leurs étudiant-e-s. Or, qu'est-ce qui justifierait la perte, pour les étudiant-e-s, de l'évaluation des travaux par un-e enseignant-e qualifié-e? En l'absence de prestation d'enseignement en ligne, le modèle unique à la TÉLUQ s'accommode difficilement de la distinction entre le contact avec les étudiant-e-s sur la matière du cours et les échanges autour des rétroactions personnalisées. L'évaluation est une noble responsabilité qui mérite d'être effectuée par ceux et celles qui effectuent le suivi des

¹ <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/teluq-les-personnes-tutrices-ne-sont-ni-professeurs-ni-charges-de-cours-b21848efaca6364ceea3cdded82c3a14?fbclid=IwAR1NR1FwmMQ-tm7TpYRWJxc7aTpP-rQdUOdzKV5lpEhqVtZ9knWFzkPxQfQ>

apprentissages et qui détiennent les exigences de qualification des cours, soit les personnes tutrices ou les professeur-e-s. Rappelons de plus que les professeur-e-s de toutes les universités effectuent l'évaluation, l'accès à un-e auxiliaire étant limité aux cas où la taille des groupes-cours est trop imposante, ce qui n'est pas le cas à la TÉLUQ. Si le SPPTU acceptait de renoncer à la création de ce nouveau statut, illégal selon notre propre convention, le retour au travail des tuteurs et tutrices en serait grandement accéléré, car c'est un des éléments centraux du conflit.

Les étudiant-e-s ont tout à gagner de la lutte que mènent les tuteurs et tutrices pour un service d'encadrement uniforme peu importe quel-le enseignant-e le dispense, basé sur les meilleures pratiques en formation à distance. L'association étudiante (AÉTÉLUQ) revendique déjà que les délais de correction et de réponses aux questions des étudiant-e-s soient conventionnés pour les professeur-e-s, comme c'est le cas pour les tuteurs et tutrices.² Il serait souhaitable que les étudiant-e-s encadré-e-s par les professeur-e-s puissent obtenir les mêmes services que ceux et celles encadré-e-s par les personnes tutrices. Par exemple, le STTTU négocie présentement des contacts personnalisés, des plages fixes de disponibilité en soirée et des manières de minimiser l'impact des vacances des enseignant-e-s sur le cheminement des étudiant-e-s.

Encore faut-il que la TÉLUQ donne des conditions de travail aux professeur-e-s qui leur permettent d'adapter leur charge de travail pour répondre aux besoins des étudiant-e-s. Les professeur-e-s en retireraient comme nous une grande reconnaissance dans leurs échanges avec les étudiant-e-s, ce qui compense largement pour les sacrifices à faire en termes de disponibilité et flexibilité. La TÉLUQ devra néanmoins accepter de renoncer à faire des économies sur le dos des étudiant-e-s en octroyant un temps d'encadrement par étudiant-e moindre pour les professeur-e-s par rapport aux tuteurs et tutrices. Les professeur-e-s devraient avoir les mêmes conditions de travail liées à l'encadrement que nous.

Pour le bien de nos étudiant-e-s, tant les quelques 12 000 assigné-e-s aux tuteurs et tutrices lors du déclenchement de la grève, sans encadrement depuis plus d'un trimestre complet, que ceux et celles n'ayant pu s'inscrire cet été en raison de la non-disponibilité des cours³, sans oublier ceux qui seraient affecté-e-s par un service diminué si la TÉLUQ va de l'avant avec sa réorganisation, il est temps d'agir! La Direction a erré en mettant de côté la collégialité caractérisant les universités, mais tuteurs et tutrices, étudiant-e-s et professeur-e-s peuvent s'unir pour que la TÉLUQ retrouve sa réputation d'excellence pour favoriser la réussite d'étudiant-e-s qui n'auraient pas accès à l'enseignement supérieur si ce n'était de ce modèle unique en formation à distance.

² [https://www.aeteluq.org/sites/default/files/avis - encadrement des etudiants de la teluq 2018-05.pdf](https://www.aeteluq.org/sites/default/files/avis_-_encadrement_des_etudiants_de_la_teluq_2018-05.pdf)

³ <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201905/09/01-5225478-les-inscriptions-dete-a-la-teluq-fondent-de-60-.php>